

Club Entreprise de Périgny, Association loi 1901

COTISATION 2025

JUSTIFICATIF DE REGLEMENT

(A compléter et à conserver)

SIRET 534 347 208 00017 - APE : 9499Z Créé le 17/08/1994 / déclaration N° D33037492104

Cotisation 2025 : 100 € hors taxe + 20,00 € (TVA 20%), soit un total de **120,00 TTC**

Je certifie, Alexandre DERIVE, Président du Club d'Entreprises de Périgny, avoir reçu la somme de 120,00 € (cent vingt euros) en règlement de la cotisation 2025 de la part de l'entreprise :

NOM DE L'ENTREP	RISE :	
Adhésion réglée le :	/ /	Chèque n° :
Alexandre DERIVE		
%	• • • • •	
BULLETIN D'ADHES (A compléter et à retour		u Club avec le règlement)
BP 30021 – 17182 P	ERIGNY CEDEX	
Téléphone : Adresse : CP : Site internet :		Fax :
Nom, prénom et mail - -	des interlocuteurs de	e l'entreprise intéressés par la vie du Club :
•		Entreprises de Périgny pour l'année 2025. .ub d'Entreprises de Périgny.
Cachet de l'entreprise	· :	

